

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 25/09/2023**OBJET : Signature d'une convention d'utilisation d'un équipement sportif communal
avec le Tennis club de Chazay d'Azergues**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre d'exprimés : 25

Date convocation 19/09/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEMME, Marie-Hélène BERNARD (arrivée au point n°5), Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Xavier FELIX

Ludivine CHIERICI à Bruno PONNET

Excusés

Linda BEGGUI

Fabrice MORICHON

Alexis VERMOREL

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Xavier FELIX est désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le



ID : 069-216900092-20230902-127_2023-DE

Christophe MONTANTEMME expose que la Commune de Anse a été sollicitée par la Commune de Chazay d'Azergues suite aux travaux effectués dans le salle Jean Mermoz par la CCBPD qui a pour conséquence la fermeture de cette salle pendant plusieurs mois, la Commune de ANSE, vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2143-3, envisage de mettre à la disposition du Tennis club de Chazay d'Azergues les locaux ou espaces ainsi les accès désignés ci-après :

- Les courts de tennis intérieurs de la Halle des Sports pour ses entraînements aux jours et horaires définis et dans les « Conditions particulières » énoncés dans la convention ;

La responsabilité de l'association s'étend à la restitution en parfait état reconnu des locaux par constat contradictoire avant et après l'événement, entre le représentant de la commune et elle-même :

- des lieux : avec les équipements sanitaires et électriques, propreté des murs, des abords avec décorations florales et minérales (parking) ;
- des biens et objets mis à disposition : mobilier (chaises, tables, etc...).

L'accès au complexe sportif est limité aux horaires d'ouverture du complexe sportif. Les utilisateurs devront respecter d'une façon stricte les heures d'ouverture du complexe sportif, pour les entraînements et matchs, portées dans la convention.

La commune de ANSE met gratuitement à la disposition de « L'ASSOCIATION » les locaux ou les espaces nécessaires à leur fonctionnement.

« L'ASSOCIATION » devra remettre une caution financière d'un montant de 230.00 € en début d'année (chèque non encaissé).

La commune de ANSE et « L'ASSOCIATION » reconnaissent par la présente connaître la nature de cette caution et savent qu'en cas de dégâts, elle restera acquise pour la commune pour le montant des dégâts.

Cette convention est signée pour une durée d'un an.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le



ID : 069-216900092-20230902-127_2023-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

- 1°) APPROUVE** la convention d'utilisation d'un équipement sportif communal avec le Tennis club de Chazay d'Azergues à titre gratuit,
- 2°) AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention
- 3°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Lew", written over a faint, illegible stamp.